

**ARRÊTÉ DE COMPOSITION DE LA SECTION DISCIPLINAIRE
COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES ENSEIGNANTS DE L'UNIVERSITÉ LE
HAVRE NORMANDIE**

**Le Président de l'Université Le Havre Normandie
Arrête**

Vu les statuts de l'Université Le Havre Normandie en vigueur ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Le Havre Normandie en vigueur et son article 5-4 ;
Vu la délibération du Conseil Académique n°2668/2024/ELEC du 10 octobre 2024 relative à l'élection des membres au sein de section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants.

ARTICLE 1 : la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants est composée comme suit :

SANLAVILLE Éric	Professeurs d'Université
BERTELLE Cyrille	
PICARD Céline	
BOUSSAHBA-BRAVARD Myriam	
KNIGGE Thomas	Maitres de Conférences
GUERIN Frank	
STEINMETZ Hélène	
DUPERRET Anne	
HILLY Vincent	Autres Enseignants
LE BORGNE Mylène	

ARTICLE 2 : Les membres de la Direction des affaires juridiques sont désignés comme membres invités de la commission et en assurent le secrétariat.

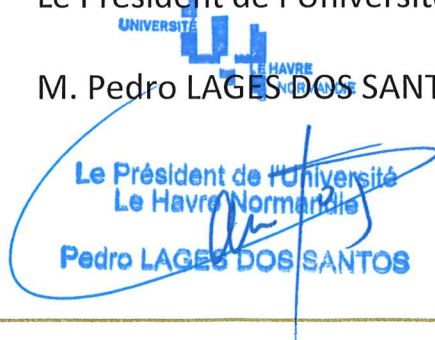
ARTICLE 3 : Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté figurera sur le site internet de l'établissement.

Le Havre, le 13 janvier 2026

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

M. Pedro LAGES DOS SANTOS



Le Président de l'Université
Le Havre Normandie
Pedro LAGES DOS SANTOS